

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3773 - Mercredi 09 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

JUSTICE :

Vers un guide pratique et de déontologie adapté au droit du pays



Formation des magistrat et greffier

PASSATION TECHNIQUE DU NOUVEAU BÂTONNIER

**Me Fahmi S. Ibrahim : "C'est de la
gesticulation stérile qui n'honore
pas notre corps professionnel"**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Décembre 2020

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 22mn

Fadjr : 04h 20mn
Dhouhr : 12h 02mn
Ansr : 15h 37mn
Maghrib: 18h 25mn
Incha: 19h 39mn



PASSATION TECHNIQUE DU NOUVEAU BÂTONNIER

Me Fahmi S. Ibrahim : "C'est de la gesticulation stérile et inutile qui n'honore pas notre corps professionnel"

« C'est une mascarade. Entre un ancien bâtonnier sortant qui a vu son mandat prorogé illégalement et un nouveau nommé par acclamation sans acclamation alors que la loi n'a pas prévu l'élection par acclamation, c'est du remplissage pour ne pas utiliser ce mot en comorien. C'est un non événement, un coup de bluff, c'est de la gesticulation stérile et inutile qui n'honore pas notre corps professionnel », telle est la lecture faite par Me Fahmi Said Ibrahim, avocat au barreau de Moroni après la passation technique entre Me Mzimba et Me Mohamed Abdoulohabhi.

La passation technique du bâtonnier sortant Me Ibrahim Mzimba et son successeur Me Mohamed Abdoulohabhi acclamé par le bureau sortant a eu lieu le lundi 7 décembre dernier. Le bâtonnier sortant a passé le témoin à celui qui s'est fait élire par acclamation. Ce qui n'est

pas normal ni valable juridiquement selon Me Fahmi Said Ibrahim. Pour lui, c'est un non événement. « C'est un non événement, un coup de bluff. C'est de la gesticulation stérile et inutile qui n'honore pas notre corps professionnel. Comment un bâtonnier peut prétendre se faire élire par acclamation. Quelle loi prévoit l'élection par acclamation sans même qu'il y ait eu lieu d'acclamation », se demande-t-il.

Selon cet ancien ministre de la justice, l'ère des Nazi et des Bolcheviques est révolue. « Ils étaient les maîtres du vote par acclamation. Dans une démocratie, le vote est comptabilisé dans son ensemble, y compris les votes nuls. L'ancien gouverneur n'est pas élu, il a été nommé par le bâtonnier sortant. C'est une insulte à notre profession et aux avocats, lance-t-il avant de s'interroger : « Quel exemple allons nous laisser aux jeunes confrères, celui d'être des avocats incapables de respecter les textes qui régissent leur profession ? ».

D'après lui, le silence ferme de la Cour d'Appel valide plutôt le vote du bâtonnier Tadjidine Mohamed car ce dernier est un avocat inscrit depuis 11 ans au barreau. « Me Tadjidine n'est pas un théoricien du droit, c'est un praticien qui se lève tous les matins du monde sauf dimanche pour se rendre au palais de justice, dit-il. Il est assidu à la profession, fréquente de manière régulière le palais et les salles d'audience ». Il ajoute : « Pour être un bâtonnier, il faut vivre le métier et cohabiter en permanence avec les confrères, c'est le cas de Me Tadjidine. Prêter serment et porter la robe ne suffit pas, il faut vivre le métier, respirer le métier se confronter aux durs réalités du métier. C'est s'asseoir tous les jours avec ses confrères sur les bancs des avocats, défendre les prévenus, et défendre les victimes ».

Cet avocat a montré par la suite qu'un candidat bâtonnier doit fréquenter ses confrères au palais de justice et non fréquenter seulement



Fahmi Said Ibrohim.

des confrères autour d'un thé dans un salon. « Être avocat c'est aussi cela, et pour vouloir être bâtonnier il faut d'abord connaître ceux que l'on veut représenter. Me Tadjidine remplit ces exigences. Donc, le problème ne se pose pas. Le bâtonnier élu s'appelle Tadjidine Mohamed. Je dis bien, bâtonnier élu par la

majorité des avocats. Il existe 50 avocats votants, 26 ont élu Tadjidine et une abstention. Si le vote devait avoir lieu aujourd'hui, Tadjidine serait élu par au moins par 30 avocats sur 50 », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

DÉCENTRALISATION

41 millions KMF pour le renforcement de la gouvernance locale

L'association comorienne pour l'enfance et le développement communautaire (CEDAC) en partenariat avec l'ambassade des États-Unis, a tenu une conférence de presse hier 8 décembre à Moroni pour annoncer le lancement d'un projet de renforcement de la gouvernance locale des communes en Union des Comores, financé à hauteur de 41 millions KMF pour une durée d'un an.

L'association comorienne pour l'enfance et le développement communautaire (CEDAC) a bénéficié d'une somme de 41 millions KMF auprès de l'ambassade des États-Unis au profit des communes et les associations de base. L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale des communes, renforcer le leadership des élus en mettant en place un mécanisme de

fonctionnement et de dialogue entre les structures communales et les organisations de la société civile locale. « Ce projet comprend des formations au profit des élus et des assurances de base, de l'équipement en matériel informatique et mobiliers de bureau dans l'ensemble des îles indépendantes. Nous allons organiser des ateliers de formation dans chaque île dont les modules porteront sur le cadre légal de la décentralisation, les aspects budgétaires et du financement des communes », explique le coordinateur de CEDAC, Mohamed Ibrahim Abdallah.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Constitution de l'Union des Comores, la loi N°11-005 du 17 avril 2011 portant décentralisation au sein de l'Union des Comores, qui détermine les compétences dévolues aux communes ainsi que la répartition des ressource

publiques résultant des règles de la fiscalité locale et des transferts de crédits de l'Etat aux communes, les communes assurent leur épanouissement et l'expression de leurs diversité et garantissent à leurs niveau l'expression de la démocratie.

C'est dans cette perspective que le projet prévoit la réalisation de quatre résultats à savoir le renforcement du dialogue et la coopération entre l'Etat et les communes, le renforcement des capacités des élus en matière de décentralisation, l'iden-

tification et le renforcement des associations et les organisations communautaires de base et la mise en place et l'opérationnalisation d'une concertation et de collaboration entre les communes. « Ces résultats vont permettre la réalisation de l'objectif spécifique du projet. Les élus communaux doivent développer des capacités de leadership leur permettant de négocier avec l'Etat pour que les compétences définies dans la loi soient effectivement transférées aux communes », souligne l'assistant coordinateur


CEDAC, Ahmed Bacar.

Pour répondre à ces besoins d'information, le CEDAC a pris l'initiative de produire un document de référence qui se veut un outil de pratique ayant pour ambition d'aider à mieux comprendre la politique de décentralisation de gouvernance locale, de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de décentralisation au niveau national et local.


Raanti Aboubacar



Gouvernance des Communes



AVIS DE RECRUTEMENT



Le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Union des Comores recrute **un (e) Assistant(e) Administratif (ve)**.

Titre du poste : **Assistant du Coordonnateur Résident, G6**

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir du lien ci-dessous :

*<https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=145800&Lang=en-US>

Dates de publication :
Date limite de dépôt des candidatures en ligne : **16 Décembre 2020**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s pour les évaluations seront contacté(e)s.

JUSTICE :

Vers un guide pratique et de déontologie adapté au droit du pays

Dans le cadre du projet portant sur le Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) financé à hauteur de 960.000 euros, l'ambassade de France et le ministère de la justice ont procédé hier 08 décembre à l'ouverture d'une formation destinée aux greffiers et aux magistrats du pays. Cette formation débouchera sur l'élaboration d'un guide de bonne pratique et de déontologie adapté au droit du pays, à destination des greffiers.

L'ambassade de France à Moroni en collaboration avec le ministère de la justice, a lancé ce mardi 08 décembre

une formation destinée aux greffiers et aux magistrats du pays. Cette formation marque la relance des activités du projet appui au secteur de la justice, financé à hauteur de 960.000 euros, soit 472.320.000 de nos francs sur le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI). Sa mise en œuvre a été confiée depuis 2019 à l'opérateur Justice coopération internationale qui fédère l'expertise juridique et judiciaire française à l'étranger.

Cette formation qui réunit des magistrats et des greffiers doit déboucher à un guide pratique de la conduite pénale adapté au droit comorien, et d'un guide de bonnes pratiques et de déontologie destiné aux

personnels de greffe. « Cette formation sera sous l'expertise de Paul Baudoin, président des Assises à la cour d'appel de Montpellier et de Jean-serge Marage, directeur de greffe honoraire, avec leur collègues comoriens. Cette dernière a été conçue avec le souci de favoriser les interactions entre magistrats et avocats d'une part, et magistrats et greffiers d'autre part. Seront traités la conduite du pénal, procès d'assises, avec un focus particulier sur la présidence du procès à savoir le rôle du président dans la conduite des débats et des gestions ou encore la déontologie des personnels de greffe », souligne le conseiller de coopération et d'action culturelle de

l'ambassade de France, Hubert Olié.

De son côté, le secrétaire général du ministère de la justice, Abdallah Mohamed Sinane a rappelé que la Justice coopération internationale (JCI) à travers ses ressources humaines et financières et avec l'appui des cadres du ministère de la justice, a amorcé un processus d'élaboration d'un projet de renforcement des capacités des cadres du secteur par un diagnostic sectoriel, notamment sur l'organisation judiciaire et sur la situation de la justice aux Comores.

« L'objectif d'un tel projet porte sur trois axes à savoir le développement des capacités professionnelles de l'ensemble des acteurs du secteur de la justice, la mise en œuvre des

formations structurantes permettant de contribuer au développement et à la pérennisation du système de formation judiciaire et d'outils d'aide à la prise de décision à destination des magistrats », fait-il savoir, avant de poursuivre que les résultats issus de ce diagnostic « ont bien montré la nécessité de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le système judiciaire du pays à travers des formations de mise à niveau tant en procédure qu'en rédaction des actes et de manière autonome ou en lien avec les autres professions », dit-il.

Andjouza Abouheir

COMORES CÂBLE/TELCO

Le gouvernement décide de remettre le compteur à zéro



Représentants de Comores cables et Telco trouvent un compromis

Suite au contentieux qui existe entre Comores Câble et l'opérateur Telco, le gouvernement décide d'intervenir et demande à Comores Câbles d'effacer les 4 millions d'euros afin qu'il y ait la signature d'un contrat d'achat de capacité entre les deux parties.

Le ministre des télécommunications en compagnie de son cabinet a réuni l'Autorité Nationale de Régulation des TIC, Comores Câbles et Telco afin de trouver une solution au contentieux qui opposait ces deux dernières depuis 4 ans. A l'issue de 3 heures de négociation, il a été décidé de mettre fin à ce litige et d'effacer la dette de Telco. « Cela fait déjà presque 4 ans

qu'on devrait avoir un contrat de vente de capacité entre Telco et Comores Câbles. Hélas, ce contrat n'a pas été signé jusqu'à maintenant. C'est la raison pour laquelle le ministre nous a convoqué pour trouver une solution afin qu'un contrat de vente de capacité soit signé d'ici ce mardi (hier, ndlr) », explique Ali Karani, le directeur général de Comores Câbles.

Du 1er janvier au 21 octobre 2020, sur décision de justice Telco était condamnée de payer à Comores Câble la somme de 4 millions d'euros. Et c'est là que l'Etat a décidé de demander à Comores Câble de renoncer à cette créance litigieuse. Une décision difficile à prendre pour le patron de Comores Câbles, mais il

le fait à la demande de l'Etat par souci d'apaisement, mais aussi pour respecter la décision de ses supérieurs hiérarchiques.

« Je répète ici qu'on a effacé 4 millions d'euros obtenus par décision de justice que Telco nous devait mais le gouvernement a accepté de l'effacer par mesure d'atténuation », insiste-t-il. Toutefois, le directeur général de Comores Câbles appelle au deuxième opérateur de la téléphonie mobile de se conformer aux lois qui régissent le secteur des télécommunications en Union des Comores. Au moment où nous mettons sous presse, on n'a pas eu vent de la signature du contrat entre les deux sociétés.

Ibnou M. Abdou

POLITIQUE

L'UPDC renouvelle son bureau de Ngazidja

Pour choisir son nouveau bureau de Ngazidja, l'Union pour le développement des Comores (Updc) a annoncé la tenue d'une assemblée électorale devant se tenir le dimanche 13 décembre prochain à Iconi. Une occasion pour ledit parti d'examiner le rapport du bureau insulaire sortant et certaines questions relatives au règlement intérieur.

Devant la presse hier 08 décembre à Iconi, le bureau exécutif de l'Union pour le développement des Comores (Updc), deuxième force de l'opposition après le parti Juwa, a annoncé la tenue d'une assemblée électorale à Ngazidja en vue de renouveler le bureau régional. L'assemblée est prévue de se tenir le dimanche 13 décembre prochain à Iconi dans le Bambao. Il sera question d'examiner le rapport du bureau insulaire sortant, examiner également certain-

nes questions relatives au règlement intérieur et élire le nouveau bureau.

Le bureau exécutif au niveau national, le bureau régional sortant et le comité appellent les militants du parti ainsi que les délégués à « faire de cet événement un grand succès ». Selon le parti du candidat malheureux à la présidentielle de

2016 Mohamed Ali Soilihi, la tenue de cette assemblée générale est d'une grande signification « dans un contexte dominé par la dictature ». « Tout pays qui veut se développer doit se conformer à la démocratie. Il faut comprendre que ceux qui sont au pouvoir et les opposants ne sont pas des ennemis mais des partenai-

res. C'est pour cela qu'ils doivent avoir des gens aux alentours pour les interpeller. Raison pour laquelle ces organisations doivent être fortes et tangibles », plaide Saïd Ahmed El-Kabir un des conférenciers.

Interrogé sur la situation actuelle de Mohamed Ali Soilihi, sous le

coup d'un contrôle judiciaire, Mohamed Adamo dit que le président d'honneur de l'Updc « se porte bien ». « Nous avons de ses nouvelles et il se porte bien. Sa situation (judiciaire, Ndlr) est le reflet exact de notre justice actuelle. Raison pour laquelle, nous comptabilisons déjà deux ans sans jugement. Voilà le reflet de notre justice qui ne respecte pas ses textes ». En ce qui concerne la tenue du congrès dans un pays où la réunion de deux personnes réputées ne pas être gentilles avec le régime est qualifiée d'un délit, M. Adamo veut bien croire qu'« il n'y aura pas de problème ». « Nous avons un statut. Donc je pense qu'avec cette conformité à la loi, il ne devrait pas y avoir de problème », dit celui qui se dit prêt à se soumettre à toute décision en bonne et due forme émanant d'une autorité compétente.



Le parti UPDC devant la presse

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Me Djamal Mhadjou :

"Je n'ai pas confiance en la justice comorienne"

Lors d'une conférence de presse organisée hier 8 décembre à Moroni, Me Djamal Mhadjou, avocat franco-comorien basé à Paris, a déclaré ne pas vouloir travailler avec la justice comorienne pour « manque d'équité ». Par la même occasion, le conférencier a abordé la question de Mayotte, île comorienne sous administration française. Pour lui, « Mayotte n'a jamais été comorienne ».

Diplômé à l'Université de Paris 8 en droit des affaires et fiscalité, Me Djamal Mhadjou a intégré le barreau des avocats à Paris après son master 2. C'est ainsi que le natif de Mohéli a plaidé pour les Comoriens de France ayant des difficultés concernant l'obtention de leur certificat de nationalité. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont permis au juriste d'organiser en collaboration avec le media en ligne Ortega Live une conférence pour expliquer pourquoi les Comoriens ont du mal à obtenir leurs certificats de nationalité française.



« Le problème se trouve dans les extraits de naissance. Il faut que les actes de naissance se fassent conformément à la loi de 1984 », fait remarquer le juriste qui a eu souvent à résoudre de tels cas au tribunal de Paris.

Pour lui, l'extrait de naissance se distingue de l'acte de naissance quant à l'écriture. « C'est l'acte de naissance qui est accepté par les Français ».

Interrogé sur la justice aux Comores, ce dernier montre que

le pays souffre d'une justice équitable. « Je n'ai pas confiance en la justice comorienne. Du coup, je ne veux pas travailler dans une administration dite de droit mais en laquelle les citoyens ne placent pas leur confiance », dit-il. Sur la question de Mayotte, le juriste est comme toujours fidèle à ses positions.

« Il faut être clairs et précis dans ce pays. Mayotte est française et d'ailleurs elle n'a jamais été comorienne. C'est mon opinion et je pense que les autorités comoriennes doivent être claires sur cette question, et dire qu'elles acceptent cette situation. Il est incompréhensible que les formalités et les procédures effectuées à l'aéroport des Comores pour voyager à Mayotte ne soient pas les mêmes que pour partir dans les autres îles (indépendantes) », déclare celui qui a prévu une autre rencontre avec la presse, cette fois à Mohéli, son île natale.

Kamal Gamal

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



En partenariat avec



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

N°COI/EMPC/AO/2020/006/007

RECRUTEMENT DE FIRMES POUR UNE CONSULTANCE EN SOUTIEN A L'INITIATIVE DE LA COI EN FAVEUR DE LA CONNECTIVITE REGIONALE

1. Le Commission de l'océan Indien (COI) a reçu un financement du gouvernement du Japon pour mettre en oeuvre un projet d'« accroissement de la connectivité maritime dans le Sud-Ouest de l'océan Indien », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer deux prestations :

- Développement d'un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien
- Soutien technique pour l'établissement d'un « guichet unique maritime » pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien

2. Le présent avis est effectué afin de recruter une ou deux firme(s) pour mener les prestations précitées.

3. La COI invite les firmes disposant des expertises : (i) sur les services des données sur le transport maritime et le commerce et / ou (ii) sur le soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime à manifester leur intérêt pour une ou les deux prestation(s) en envoyant toutes les informations les concernant : présentation de la firme, références concernant l'exécution de contrats similaires et

toute la documentation permettant de soutenir la candidature.

4. Une demande de proposition officielle sera adressée aux firmes sélectionnées après évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse de la COI mentionnée ci-dessous ou envoyées par email aux adresses : raj.moha-beer@coi-ioc.org ; innocent.miada@coi-ioc.org au plus tard **le 23 décembre 2020 à 16h00 (heure de Maurice) avec la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour développer un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien » - N°COI/EMPC/AO/2020/006 et/ou la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour un soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien » - N°COI/EMPC/AO/2020/007**

Ile Maurice, le 09 décembre 2020

Commission de l'océan Indien, Service des Marchés et Contrats

Blue Tower, 4ème étage rue de l'Institut, Ebène, Ile Maurice - Tél. : (+230) 402 61 00

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, NGAZIDJA

Ngaya n'a pas fait de cadeau à Jacm (3-0)

Le festival de vivacité et de réalisme qu'a fait preuve Ngaya face à Jacm a enflammé le stade Baco Juf le week-end. Le face-à-face rentre dans le cadre de la 8e journée du championnat de l'île. Il s'est soldé en faveur des locaux (3-0) : doublet de Hadjisto et le 3e but de Saïd Hachim. Les protégés de Sylva Mchangama peuvent s'enorgueillir de cette victoire à domicile, et disons, inaugurale. En huit matches, Ngaya comptabilise 4 nuls et aujourd'hui, il enregistre un 4e exploit.

Le samedi 5 décembre 2020, au stade Baco Juf de Mde, Jacm de Mitsoudje a mordu la poussière face aux locaux, Ngaya Football Club. A partir du 1er quart d'heure, Ngaya a montré une capacité offensive redoutable malgré une résistance opposée par les ambassadeurs de Hambou. En 1ère période, le punch de l'opportuniste Hadjisto a instauré le doute chez Jacm. Les deux prétendants au titre ont regagné les vestiaires avec le doublet de Hadjisto (10e, 1-0) et (45e, 2-0).

A la reprise, ce résultat prématuré, relativement lourd, a provoqué un léger relâchement psychologique chez Jacm. Il paraissait engourdir son jeu. Saïd Salim aggrave alors le score avant la fin du temps réglementaire (3-0). Le milieu de terrain offensif des victorieux, Deco Soilihi Ibrahim est

content. Il explique : « Une victoire constitue toujours une source de motivation supplémentaire. Bon, Jacm n'a pas un niveau qui suscite la frayeur. On n'a pas vécu de difficulté pour arracher les trois points convoités ».

Bm Gondet

Résultats D1-J8

Fc Hantsindzi # Us Mbeni : 1-0
Amicale # Petit Harlèm : 1-1
Ngaya # Jacm : 3-0
Volcan # Etoile des Comores : 0-1
Elan # Fc Male : 2-1
Twamaya # Bonbon Djema : reporté

Calendrier D2-J9 Poule

(A),
Mercredi 9 décembre 2020 à 15h 00
A Vouvouni : Enfants des Comores # Mbube
A Wela-Mits : Aventure # Mhonko
A Jupiter # Lac Sale
A Membwadju : Cadre du Nord # Fc Mlawuni
A Mkazi : Kaz club # Us Ntsaweni
A Kwambani : Fc Mtsamdu # Apaches



La Gazette des Comores l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216
Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333
26 76

E-mail:
la_gazette@comoreste-
lecom.km

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES EN VUE DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR (AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE)

**L'an Deux mil vingt
Et le 04 Décembre**

Nous soussignés, Maître MOINDJIE HAMADI, Avocat à la Cour, au Barreau de Moroni, Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores, tél : 00269-320-51-07, avons adressé le présent acte, à la demande de la Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF), au capital de cinq milliards quarante-cinq millions francs comoriens (kmf 5.045.000.000), sise à Moroni-Port, BP 5000, représentée par son Directeur Général Monsieur Nadjib DHA-KOINE, créancière, agissant, poursuites et diligences de ses représentants légaux.

CONTRE

La société OCEAN INDIEN SHIPPING SERVICE (OCEANISSE) SARL, dont le siège social est à Moroni, représentée par son gérant, KARMALY Mahammad Amyne, Ayant pour Conseil le Cabinet SAID BACAR & ZAID OMAR sous le ministère de Maître Faizat SAID BACAR, Avocate à la Cour, B.P. 2002 Moroni Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores.

POUR

Parvenir à la vente aux enchères publiques de la propriété dite <<ROSNY>> sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A 53CA) Réquisition N° 109-DLA du 18 mars 2010.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Lot : propriété dite <<ROSNY>> sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A

53CA) Réquisition N° 109-DLA du 18 mars 2010, appartenant à la société OCEAN INDIEN SHIPPING SERVICE (OCEANISSE) SARL, dont le siège social est à Moroni, représentée par son gérant, KARMALY Mahammad Amyne, demeurant à Moroni, ayant pour Conseil le Cabinet SAID BACAR & ZAID OMAR sous le ministère de Maître Faizat SAID BACAR, Avocate à la Cour, B.P. 2002 Moroni Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores.

Tels que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous leurs droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tout immeuble par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce critère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faite par la suite.

INDICATION DU LIEU DE L'ADJUDICATION

L'adjudication se tiendra aux enchères publiques, le SAMEDI 26 DECEMBRE 2020, à 11 heures 00, dans la salle d'audience du Tribunal de Commerce de Moroni. Il sera procédé à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation est mentionnée ci-haut.

MISE A PRIX

L'immeuble à vendre dit <<ROSNY>> N°109 DLA sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A 53CA), sera offert aux enchères sur la mise à prix de 202.263.063 KMF (Deux Cent Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Soixante-Trois

Francs Comoriens).

Outre les charges, clauses et conditions énoncés au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Moroni, le 04 Décembre 2020 par Maître MOINDJIE Hamadi, Avocat au Barreau de Moroni.

Maître MOINDJIE HAMADI

Avocat au Barreau de Moroni



S'adresser pour tous renseignements à :

1° Maître MOINDJIE Hamadi, Avocat au barreau de Moroni demeurant à Moroni, dépositaire d'une copie du cahier des charges, tél : (00269)320-51-07.

2° Maître YOUSOUF ANOIR, Huissier de justice à Moroni, dépositaire d'une copie du cahier des charges, tél : (00269)325-81-82.

3° Au greffe des criées du Tribunal de Commerce de Moroni où le cahier des charges est déposé.

4° Et sur les lieux.

SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM, UN HOMME DIGNE

Chacun de nous aura après sa disparition l'hommage qui lui revient, qu'il mérite selon ce qu'il a semé. Et SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM, un des meilleurs hommes d'État comoriens, de par son parcours exceptionnel de grand serviteur de la Nation, un patriote amoureux de son pays, un homme de dialogue conciliant vient de recevoir un hommage unanime de ces compatriotes qu'il affectionnait avec tendresse, sincérité et sociabilité inégalée nulle part ailleurs dans notre pays.

Un tel hommage ainsi appuyé et à la fois unanime constitue un appel de pied à tous ceux et toutes celles qui se saoulent avec un petit bout de pouvoir, avec la force dont ils sont dépositaires et l'argent public qui les corrompt et les rend arrogants alors que demain dans leur tombe ils n'apporteront qu'un morceau de tissu blanc qui les enveloppera conformément au rite musulman, pendant que leurs futurs héritiers se livreront à une guerre fratricide, une guerre de succession.

SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM, un infatigable de « l'appel à la réconciliation de ses compatriotes », incarnait à lui seul un monument national, une fierté africaine, un homme tout simplement à la stature d'un véritable visionnaire, et n'oublions pas qu'il était un vrai Prince. Un prince, non pas à la signification d'une « domination », mais au sens d'une humilité qui lui collait parfaitement à la peau, et sa décence font de lui un homme exceptionnel que renforcera sa culture, son patriotisme et sa sympathie tout simplement.

Quand il disait : « Je ne savais pas que mes camarades (Ali BAZI SELIM, Mohamed TAKI ABDOULKARIM ... et moi) avons milité aux côtés de SAÏD MOHAMED CHEIKH et SAÏD IBRAHIM en faveur de l'indépendance afin de rendre à nos compatriotes leur liberté et leur dignité, que j'allais voir enfin notre pays emprunter la voie qu'il est entrain de traverser ».

L'anarchie complète dans laquelle les îles Comores sont plongées ces derniers temps, et qui s'est étendue à tous les domaines du fait de la mauvaise gestion des dirigeants, de leur violation de la Constitution ainsi que de leur mépris de la volonté du peuple au point qu'aucun citoyen ne sent plus sa vie, ses biens et sa dignité en sécurité. Considérant que leur persistance

dans cette voie a gravement compromis la réputation de l'Union des Comores parmi les Nations, que les traîtres et les prévaricateurs continuent de trouver sous l'égide du régime, protection et sécurité, et de réaliser des fortunes scandaleuses, tout en gaspillant les deniers publics alors que le peuple est en proie à la faim et à la misère, Saïd Hassane Saïd Hachim ne cachait pas son dégoût, son amertume, sa consternation et sa désapprobation de ces pratiques d'un autre âge qui remettent en cause aussi bien le respect et la dignité du peuple, que l'unité nationale.

SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM représentait également un symbole de l'histoire des Comores indépendantes, un référent des Hommes politiques au sommet de l'État à l'instar de l'ancien Président SAMBI, qui n'osait prendre une décision qui engagerait notre pays sans qu'il consulte au préalable SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM.

Si des chefs de l'État comorien l'ont toujours honoré, d'autres malgré eux l'ont combattu et déshonoré jusqu'à sa mort. Toutefois, ceux-là mériteront par conséquent l'hommage qui correspond à leurs actes, contrairement à S.H.S.H qui a marqué et a écrit de manière indélébile l'histoire des Comores par son engagement indéfectible à la défense de la cause et de l'intérêt du peuple.

SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM représentait tout : une école, un abri de ceux qui partageaient les mêmes convictions et les mêmes idées que lui. Ainsi, ses disciples ou plutôt des amis se retrouvent-ils régulièrement dans sa résidence de Missiri à Fombouni. Le sage déclina son programme du jour en leur disant : « racontez-nous tout ce qui bon vous semble ». Les discussions s'enchaînent et le sage S.H.S.H y prend goût, cultive davantage sa mémoire qui a, soulignons-le, été restée intacte en dépit de son âge avancé. J'ajouterai même que SHSH était sans doute un homme d'État exceptionnel qui a gardé intacte sa mémoire et ses facultés intellectuelles.

Avec une parfaite aisance, il maniait le verbe, impressionnait ses proches, l'enviaient ses adversaires politiques qu'il respectait car l'une de ses grandes qualités humaines ce sont à la fois sa courtoisie et sa toléran-

ce, contrairement à ceux qui cultivent la haine et les complots contre leurs adversaires. Dans sa résidence privée de Missiri à Fombouni, les barbecues se dressaient les uns face aux autres, les invités viennent par des dizaines, et son humour habituel ne manquait jamais au menu. Il s'adonnait profondément beaucoup pour les autres, les aimait sans compter et eux tous en retour ils l'aimaient. Son affection à l'égard des autres y compris ses challengers politiques marque le pas et consolide sa sincérité, son humilité et enfin sa vitalité car il n'avait pas d'adversité. Toutes ces qualités-là correspondent parfaitement au Profil d'un "sérieux Charif", ce descendant de la lignée d'Abou Bakri Ben Salim Ahli Cheikh.

Je n'oublierai jamais les heures d'affilée que j'ai régulièrement passées avec lui en duo ou en compagnie de ses invités avec lesquels il effectuait sa gymnastique intellectuelle. La force qui a été la sienne nous surprenait. Même moi qu'il considérait comme son fils spirituel et que je l'étais sans encombre, il me surprenait, me fascinait au point de me demander qui est ce talentueux personnage, cette énergie inépuisable qui finira de nous ébranler comme si un coup de massue s'est abattu sur nos têtes en apprenant son décès en ce début du soir du lundi 30 novembre 2020.

Mon intimité avec Le patriarche, le monument et le symbole de l'histoire, de la culture et de la politique comorienne, SHSH, restera gravée dans ma mémoire jusqu'à mon dernier souffle. Ce qui nous intéresse surtout c'est le personnage de SHSH, tel qu'il apparaissait dans ses attitudes et ses engagements. Il avait le sens du verbe, de l'humour, de l'affection à l'égard des siens, des amis et proches. Il avait le sens aussi de la fidélité. Fidèle à ses convictions et à son attachement profond à son pays. Par la même occasion, je ne peux pas faire l'économie de rendre à la fois hommage et présenter toutes mes condoléances les plus attristées à sa famille élargie aussi bien à Anjouan, Mitsamiouli, Moroni, Fombouni que Mayotte où il eut gardé de bons souvenirs de ses amis tels que Messieurs Marcel Henry et Bamana qui étaient comme lui des députés avant l'indépendance de l'Archipel des Comores. Avec et pour SHSH, j'étais plus



H. AHMED EL-BARWANE

qu'un ami. J'étais à la fois un fils, un confident au point qu'il n'hésitait pas à l'interpeller, non pas par mes Nom et Prénom mais par le surnom de "MWARAB" au lieu de Ahmed BARWANE. Notre intimité faisait qu'aucune barrière ne me séparait donc de lui durant les nombreuses années que je l'ai toujours côtoyé.

Nous venons de perdre, un père, un grand ami, un confident, un patriote passionné par le cours des événements qui tra-

versent son pays ou l'Afrique et le Monde, sa curiosité intellectuelle oblige. Prince SAÏD HASSANE SAÏD HACHIM, que Dieu le Tout Puissant, le Plus Clément et le Plus Miséricordieux exhausse nos prières en t'ouvrant grand les portes de son Paradis et en te logeant dans ta dernière demeure, dans le DJANNAATI AL-FIRDAWUSS, Aamine.

H. AHMED EL-BARWANE

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

La Gazette des Comores

Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton